



Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les Maires,

Vous avez été destinataires le lundi 20 avril 2020 d'un courrier de Mme le Préfet demandant la réouverture des déchetteries pour les professionnels et les particuliers, justifiée notamment par le déficit de déchets verts pour la filière de co-compostage des boues de station d'épuration et l'augmentation des dépôts sauvages.... Cette demande a été inscrite dans la note réflexe n°18 de la Préfecture du même jour.

Ce courrier est très surprenant puisque adressé aux Maires et aux Présidents de communauté de communes, sans aucune concertation avec les syndicats de traitement des déchets pourtant propriétaires et gestionnaires au quotidien des déchetteries (notamment pour le secteur du SIDOMSA et du SICTOBA qui représentent à eux deux plus de 150 communes de l'Ardèche, soit quasiment la moitié des communes de l'Ardèche).

Tout d'abord il est demandé la réouverture des déchetteries pour les entreprises du BTP qui sont sur notre territoire acceptées en temps normal sur les déchetteries sous conditions : quantités limitées, interdiction de dépôt des gravats, limitations de tonnage pour l'accès des véhicules aux quais...

A ce jour aucune demande ne nous a été faite de la part de ce type d'entreprises qui peuvent en outre faire appel de manière ponctuelle à des entreprises agréées pour la récupération des déchets professionnels sur le secteur d'Aubenas et qui sont actuellement ouvertes. Il en existe au moins trois à notre connaissance.

Depuis le mercredi 8 avril 2020, nous avons ouvert la déchetterie de Beaulieu, sur inscription préalable, tous les mercredis pour les services techniques des communes et communautés de communes afin notamment que les services puissent venir déposer les encombrants et dépôts sauvages ramassés sur la voie publique.

Nous constatons que cela ne concerne que peu de communes.

Concernant l'ouverture aux particuliers, nous y réfléchissons mais le problème est plus complexe et vous comprendrez aisément qu'une ouverture au public nécessite une réflexion plus poussée qu'une simple annonce dans la presse ou sur les radios..... En effet, nous nous heurtons en tout premier lieu à une absence de service d'une des principales filières d'élimination des déchets valorisables : la filière portée par l'éco-organisme « Eco-mobilier » : les déchets concernés sont les meubles, matelas, sommiers.... Cette filière représente une part importante des tonnages réceptionnés à l'heure actuelle dans nos déchetteries. Or il apparaît que les usagers attendent la réouverture pour ce genre de déchets, triés pendant le confinement à leur domicile.

Il est donc très difficile voire impossible aujourd'hui de réouvrir une déchetterie si la filière d'évacuation de certaines bennes pleines ne fonctionne pas en aval et que l'on se trouve contraint de procéder à des fermetures quelques jours après la réouverture faute d'exutoires pour une certaine catégorie de déchets.

En second lieu, les procédures d'accueil pour un service respectant la crise sanitaire actuelle sont complexes : la préfecture nous demande de gérer par prise de rdv (plusieurs de nos déchetteries font l'objet d'une fréquentation supérieure à 100 passages par jour....) et en autorisant qu'un seul accès par semaine aux administrés (comment contrôler cela alors que nous avons un système permettant un accès gratuit et illimité à nos administrés ?), ce qui impose un mode nouveau de gestion de nos équipements à trouver et à réfléchir.....

Quels moyens de protections pour notre personnel ? (nous n'avons pour l'heure pas de masques en quantité suffisante à leur fournir...) etc...

Nous réfléchissons à tout cela mais nous ne pouvons pas ouvrir dans l'urgence et la précipitation sans avoir une réponse adaptée à nos besoins et sans la réouverture totale des filières d'évacuation et de traitement des bennes.... jusqu'à vendredi 17 avril 2020, on nous demandait de laisser fermer les déchetteries car pas de première nécessité et dangereux pour le développement du virus COVID 19....

La quasi-totalité des déchetteries (à part les déchetteries professionnelles) sont actuellement fermées en France, nous étudions avec nos collègues du SIDOMSA les conditions et possibilités de réouvertures progressives et partielles de certaines déchetteries et notamment les conditions de réouvertures à partir du 11 mai 2020 tel que préconisé par le gouvernement et par l'Association des Maires de France notamment dans sa toute dernière note Maire-info du 21 avril 2020 que vous avez tous reçu par mail hier où il est clairement dit : " L'AMF indique qu'elle souhaite que les déchetteries rouvrent au moment du déconfinement, mais en étant consciente des problèmes qui vont se poser....".

En conclusion, nous vous tiendrons donc informé au plus tôt du dispositif qui sera mis en place à partir du 11 mai 2020.

D'ores et déjà, nous maintenons l'ouverture de la déchetterie de Beaulieu pour les services techniques des communes et communautés de communes tous les mercredi (aucun accueil de particulier, exclusivement les agents des communes et communautés de communes).

Enfin et concernant les déchets verts, nous réouvrirons à compter de lundi prochain les aires de dépôt des déchets verts de Rosières, Les Vans et Vallon-Pont-d'Arc selon les horaires habituels. Nous assurerons également les enlèvements de bennes sur l'aire de dépôt de Ruoms (la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche assurant le gardiennage de cette aire le fera également selon les horaires d'ouverture habituels). Les conditions d'accès à ces sites seront affichées à l'entrée avec probablement une limitation du nombre de véhicules pouvant accéder en même temps aux zones de dépôts.

Cette ouverture est rendue possible car nous sommes en mesure de traiter les déchets verts produits sur notre territoire avec des filières de valorisation locales.

Pour information, aucune tonne n'est utilisée dans notre secteur (SIDOMSA et SICTOBA) pour la fabrication de compost en mélange avec des boues issues des stations d'épuration...

Sur l'ensemble de nos sites ouverts au public ainsi qu'aux services techniques, le port du masque sera obligatoire pour tous (usagers et personnel de la collectivité), aucun outil ne sera prêté (chaque usager devra apporter ses outils de type fourche ou autre si besoin) et aucune aide ne sera donnée par nos gardiens pour respecter la distanciation sociale et respecter les barrières de sécurité en vigueur. Les accès seront limités et les consignes affichées à l'entrée de chaque site.

Pour la bonne information de vos administrés, nous vous remercions de bien vouloir diffuser ce mail et les informations contenus dedans sur tous vos sites internet, réseaux sociaux et tous moyens à votre convenance permettant d'assurer une parfaite diffusion de l'information auprès des habitants.

Bien cordialement et prenez soins de vous et de vos administrés en leur demandant de respecter scrupuleusement le confinement et les consignes données.

Le Président,

Christophe DEFFREIX.